



Mon employeur me réclame de l'argent

Par **Philogelos**, le **16/11/2010** à **23:04**

Bonjour,

J'ai signé le 28 octobre un CDD de 14 mois avec une période d'essai de 1 mois. Entre temps, on m'a fait une offre de CDD plus intéressante, ce qui fait que je n'ai pas travaillé un seul jour de mon CDD de 14 mois. Je les ai contactés pour leur dire que je ne souhaitais pas effectuer le contrat et m'ont dit en prendre bonne note. Quelques jours plus tard ils m'ont envoyé une lettre de licenciement en recommandé prenant effet au 3 novembre. Et aujourd'hui, ils me réclament un peu moins de 100€ (fiche de paie à l'appui) prenant prétexte que j'étais encore pour eux employé jusqu'au 3 novembre! Je précise que je n'ai pas perçu un centime de leur part.

Sont-ils dans leur droit? Que dois-je faire?

Merci d'avance.

Par **DSO**, le **17/11/2010** à **15:40**

Bonjour,

Si vous n'avez pas travaillé, l'employeur ne peut pas vous licencier (de toute façon, l'employeur pouvait éventuellement mettre fin à votre période d'essai à condition d'avoir commencé à travailler). Le tort que vous avez eu, c'est que vous n'avez pas prévenu par courrier RAR.

Ignorez leur courrier. Il s'agit d'une amende qui vous est infligée. Toute amende est interdite

par le Code du travail. Si l'employeur pense avoir un préjudice, il doit saisir le Conseil de Prud'hommes. Je doute qu'il le fasse !

Cordialement,
DSO

Par **Philogelos**, le **17/11/2010** à **17:48**

Merci de votre réponse.